

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 9 juillet 2015
Rapporteur :
Monsieur Yves GENTRIC**

N° 9

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 17/07/2015
- la transmission au contrôle de légalité le : 17/07/2015 (accusé de réception du 17/07/2015)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Remplacement de garde-corps et aménagement de trottoir rue de la Tour d'Auvergne
Lot n° 1 garde-corps - Avenant n° 1**

Approbation de l'avenant n° 1 au marché de remplacement des garde-corps et d'aménagement de trottoir rue de la Tour d'Auvergne suite à un aléa géotechnique imprévu. Coût à la charge de la ville 63 004 € H.T.

Dans le cadre du remplacement des garde-corps de la rue de la Tour d'Auvergne, des travaux complémentaires sont rendus nécessaires par la rencontre de sols de très faible portance non détectés lors des études géotechniques préalables réalisées en 2013.

Après réalisation de nouveaux sondages et études géotechniques complémentaires nécessaires, il apparaît que sur les 170 mètres linéaires de longrine restant à poser, environ 70 mètres linéaires sont à réaliser sur ces sols très lâches. Sur les sections concernées, la solution technique permettant l'ancrage des longrines dans la couche de remblais plus compact sous-jacents nécessite le terrassement d'une plateforme de travail et la réalisation de pieux en gros béton après terrassement à la tarière.

La seule présence de ces sols très lâches non détectés par les études de 2013 sur l'emprise des travaux constitue une sujexion technique imprévue nécessitant la mise en œuvre de ces moyens appropriés pour la fondation de la longrine.

Le montant prévisionnel du marché en charge de la réalisation des garde-corps est porté de 164 147,00 € H.T. à 228 581,50 € H.T. soit une augmentation de 64 434,50 € HT. La plus-value s'élève donc à 39,25% du contrat initial.

Ces financements sont inscrits au budget 2015 de la ville de Quimper.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire à signer l'avenant n°1 au marché de remplacement des garde-corps et d'aménagement de trottoir rue de la Tour d'Auvergne.

Le maire,

Ludovic JOLIVET